

Le Premier Ministre

1690 / 17 / SG

Paris, le 09 AOUT 2017

Monsieur le ministre,

En tant que ministre de la cohésion des territoires, il vous revient, sur votre périmètre, de mettre en œuvre le programme sur le fondement duquel le Président de la République a été élu et que j'ai décliné à l'Assemblée Nationale le 4 juillet dans ma déclaration de politique générale.

L'un de nos grands défis est la lutte contre les fractures territoriales, dont je souhaite faire une priorité nationale, et le sentiment de marginalisation ressenti et vécu par une part croissante de nos concitoyens en raison du lieu où ils résident, qu'il s'agisse de communes rurales, isolées, insulaires, de zones de montagnes ou bien de villes quelle qu'en soit la taille.

Il est urgent de restaurer l'égalité des chances au profit des territoires et de leurs habitants, et de rétablir par là même un lien de confiance entre l'Etat, ses partenaires et l'ensemble des Français.

La France est riche de la diversité de ses territoires, et cette diversité doit être une force et un facteur de cohésion sociale.

Dans ce cadre, les actions que vous mènerez à la tête du ministère de la Cohésion des territoires, créé à cette fin, s'articuleront autour de quatre chantiers prioritaires :

- Construire avec les territoires des relations de confiance et de responsabilité;
- Renforcer l'accès aux services ;
- Faire réussir les quartiers de la politique de la ville ;
- Mener une politique de logement adaptée aux besoins de nos concitoyens.

1. Construire avec les territoires des relations de confiance et des projets mobilisateurs

Le président de la République a souhaité qu'une **Conférence nationale des territoires** voie le jour pour qu' « aucune décision affectant les collectivités territoriales ne soit prise sans y être discutée ». Cette conférence, qui s'est tenue le 17 juillet au Sénat a permis d'arrêter avec nos partenaires une méthode de travail renouvelée et une série de chantiers à mener ensemble sur la mandature.

M. Jacques MÉZARD
Ministre de la cohésion des territoires

Vous animerez, sous mon autorité, et en lien avec les ministres concernés, les travaux de la Conférence nationale des territoires ; vous porterez une attention particulière aux chantiers relatifs à la lutte contre les fractures territoriales. Vous veillerez également à ce que le dialogue noué dans le cadre de l'instance de dialogue resserrée, qui se réunira deux fois par an, s'inspire des contributions portées par les élus locaux dans tout le territoire national.

Vous proposerez **des outils et des modes de gouvernance renouvelés**, adaptés aux besoins des territoires. En réponse aux besoins souvent insatisfaits de certains territoires en termes d'ingénierie, le président de la République a annoncé la création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires. Vous me proposerez fin 2017 un projet de cahier des charges, s'appuyant sur une revue des outils déjà existants dans la sphère publique et parapublique.

De même, vous engagerez dès le mois de septembre des travaux de nature à améliorer la lisibilité et l'efficacité des nombreux outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Vous porterez dans ce cadre une attention toute particulière aux modalités de révision des contrats de plan Etat-région dans la perspective de les faire évoluer vers des contrats de transition écologique.

Enfin, vous encouragerez toutes les **initiatives susceptibles d'améliorer la complémentarité entre les territoires**, de libérer les énergies, et de développer l'activité partout en France. Vous soutiendrez et développerez en particulier les stratégies de rayonnement territorial, qui fondent l'attractivité de notre pays. De façon non exhaustive :

- Vous participerez, en lien avec le ministre de l'Intérieur, au renforcement de l'envergure internationale des métropoles et à la cohésion entre les métropoles et les autres territoires.
- Pour renouer avec l'ambition initiale du projet du Grand Paris, vous accompagnerez le lancement d'une conférence territoriale du Grand Paris à l'automne 2017 et les démarches visant à repenser le projet métropolitain autour de deux impératifs : nourrir la croissance et l'emploi, et renforcer la cohésion de la région capitale.
- Vous donnerez une nouvelle impulsion à la dynamique d'aménagement de la Vallée de la Seine, en vue de conforter son rôle de premier système logistique, industriel et touristique de notre pays.
- Vous me soumettrez d'ici la fin de l'année 2017 le schéma directeur Méditerranée-Rhône-Saône, qui devra garantir la mise en cohérence des acteurs et la complémentarité entre la vitalité économique de Lyon et le port de Marseille, dont la place internationale doit être confortée.
- Vous veillerez, avec Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, aux conditions de mise en œuvre de la collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018.
- En complément de ces espaces stratégiques, vous vous assurerez que les pôles de compétitivité déjà en place valorisent leur ancrage territorial et vous encouragerez les logiques collaboratives de *clusters*.

Vous construirez **des réponses adaptées aux territoires les plus vulnérables**. Vous me proposerez d'ici la fin de l'année 2017 un plan d'action pour les villes moyennes et les bourgs-centres dont certains sont confrontés à des situations démographiques, économiques et sociales préoccupantes. Vos travaux devront notamment prendre en considération les enjeux d'habitat, de logement, d'attractivité commerciale, de transport, de culture et de d'éducation.

De même, vous veillerez à prendre en compte les besoins spécifiques des territoires ruraux, des territoires de montagne et du littoral, ainsi que des territoires insulaires, frontaliers et, en lien avec Mme la ministre des outre-mer, ultramarins. Vous tirerez le bilan des comités interministériels passés et veillerez à adapter les actions que vous conduirez à leurs particularités.

Enfin, vous porterez une attention renforcée aux territoires vulnérables (anciens bassins miniers, territoires en conversion ou en déprise) et aurez un suivi régulier du plan d'accompagnement mis en place en raison de leur situation économique et sociale dégradée. En concertation avec les conseils régionaux, vous évalueriez les dispositifs mis en place pour leur revalorisation économique et envisageriez les suites à leur donner.

Pour l'ensemble de ces actions, vous veillerez à vous appuyer sur les préfets des régions concernées, à même d'assurer à la fois l'articulation avec les collectivités territoriales et la coordination interministérielle déconcentrée.

Enfin, vous prendrez toute votre part, en lien avec les collectivités territoriales et les ministres concernés, à la préparation de l'avenir de la politique de cohésion après 2020 afin de valoriser l'appui de l'Union européenne en faveur de nos territoires.

2. Renforcer l'accès aux services

L'isolement vécu dans de nombreux territoires doit être combattu, notamment grâce à la **couverture numérique**. Avec le ministre de l'Economie et des Finances et le secrétaire d'Etat chargé du numérique, vous poursuivrez dès le mois de septembre les discussions engagées cet été avec les opérateurs et les collectivités territoriales pour garantir :

- une couverture complète du territoire en haut et très haut débit d'ici 2020 ;
- une couverture complète du territoire en très haut débit d'ici 2022.

Vous veillerez également à garantir la qualité de l'information et la transparence sur le niveau réel de couverture, à travers la mise en place d'un observatoire cartographique pour la fin de l'année 2017 et sa mise à jour trimestrielle.

Enfin, toujours en lien avec le secrétaire d'Etat chargé du numérique, vous accorderez une attention particulière à nos concitoyens éloignés des usages numériques et contribuerez à l'élaboration d'un plan pour l'inclusion et la médiation numérique.

Vous faciliterez l'accès des citoyens aux services là où ils vivent. Dans les zones rurales comme dans les quartiers de la politique de la ville, vous poursuivrez les efforts entrepris pour proposer de nouveaux modes d'accès aux services et rechercherez les mutualisations avec les acteurs locaux. Vous procéderez à un bilan d'étape des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévus par la loi NOTRe.

Vous identifierez les **besoins actuellement non couverts** et veillerez à compléter sur cette base le maillage des maisons de services au public afin que chaque habitant ait **accès à un panier de services**.

Vous contribuerez dès cet automne dans le cadre des assises de la mobilité et en lien avec la ministre chargée des Transports, à l'identification des meilleures solutions de mobilité disponibles. Vous aurez une attention toute particulière pour les services de mobilité et les projets d'infrastructures reliant les territoires isolés à l'agglomération la plus proche et/ou susceptibles de développer de l'activité sur les territoires en question.

Vous contribuerez au plan de lutte visant à renforcer la présence médicale sur tous les territoires qui sera annoncé par la ministre des Solidarités et de la Santé à l'automne. Vous favoriserez le développement des modes d'exercice regroupés, les exercices partagés ville/hôpital et la télémédecine. Vous dresserez avec la ministre un bilan des aides à l'implantation dans les zones insuffisamment dotées et proposerez les évolutions nécessaires.

Vous aurez la même attention pour faciliter l'accès à la culture dans tout le territoire national. Vous vous impliquerez notamment dans la structuration d'un « Grand tour » à la française, initié par la ministre de la Culture ; vous proposerez un ensemble de lieux patrimoniaux de diverse nature, symboliques et identitaires pour notre pays, accessibles à tous, contribuant *via* leur restauration et leur animation à la revitalisation des territoires et à la vie locale.

Enfin, en lien avec les ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur, vous aurez une attention toute particulière au maillage territorial des écoles et des capacités universitaires dans le pays.

3. Faire réussir les quartiers de la politique de la ville

A niveau de diplôme égal, les habitants des quartiers prioritaires connaissent un taux de chômage deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale.

L'objectif que je vous fixe avec la ministre du Travail est de **réduire de 50% l'écart de taux de chômage** entre les quartiers de la politique de la ville (26%) et la moyenne nationale (10%) sur la durée du quinquennat. A cet effet, vous mettrez en place conjointement les « emplois francs » pour encourager l'embauche des habitants de ces quartiers. Vous veillerez à la mobilisation du service public de l'emploi en faveur des publics prioritaires.

Afin de lutter contre les phénomènes de ségrégation, vous augmenterez l'ambition du **programme de rénovation urbaine** sur les 450 quartiers déjà identifiés pour atteindre 10 milliards d'euros. Pour atteindre cet objectif, vous conclurez avec les parties prenantes les modalités de son financement dès l'été 2017, afin que les nouvelles conventions ANRU soient signées en 2017 et 2018.

Dans un cadre plus large, vous renégocierez la convention liant l'Etat et Action Logement pour accompagner les priorités du Gouvernement. Un accord devra être validé en octobre 2017 pour couvrir toute la période du quinquennat.

Vous aurez à cœur de **renforcer le lien social républicain**. Vous encouragerez et donnerez de la visibilité à toutes les initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population, notamment dans la perspective des événements programmés autour des 40 ans de la politique de la Ville au second semestre 2017.

Vous veillerez à ce que les nouveaux conseils citoyens soient associés aux actions menées dans les contrats de ville. Le travail de simplification engagé au profit des associations sera relancé (dématérialisation des demandes de subvention, généralisation des conventions pluriannuelles de financement).

La révision à mi-parcours permettra d'actualiser d'ici un an l'ensemble des contrats de ville. Vous préparerez la réunion d'un comité ministériel que je présiderai à l'automne.

4. Mener une politique du logement différenciée et adaptée aux besoins de nos concitoyens et de nos territoires

Dans certains territoires, le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est criant et rend l'accès au logement difficile. Nous devons donc y susciter une offre renouvelée et plus abondante, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Une quinzaine de secteurs métropolitains doivent être visés en priorité, et faire l'objet d'une action forte et coordonnée de l'Etat, pour faire émerger rapidement et massivement les opérations immobilières.

Je vous demande donc de créer, en lien avec les collectivités territoriales, les conditions pour **accélérer la construction de logements, en recherchant les moyens de réduire les prix et les délais de construction**. Vous engagerez dès septembre 2017, et dans les 6 mois suivants, une démarche de contractualisation avec les collectivités territoriales concernées, pour les accompagner dans cet effort de production, notamment en créant un réseau d'appui opérationnel aux collectivités et en mobilisant le foncier disponible.

La construction de logements devra répondre à la diversité de la demande, sociale et privée. Concernant plus particulièrement la construction de logements sociaux, le rythme de production doit rester soutenu et accorder la priorité aux logements aux plus faibles loyers ainsi qu'aux territoires où les délais d'attribution sont les plus élevés.

Vous me présenterez un projet global, incluant une déclinaison précise pour chaque métropole concernée, revue avec elle. Le cas échéant, ce projet inclura des dispositions législatives. Vous présenterez en Conseil des ministres, au plus tard en novembre 2017, un projet de loi qui permettra de construire plus vite, sanctionner efficacement les recours abusifs et simplifier les procédures. Dans les conditions que vous jugerez opportunes, vous encouragerez le transfert des autorisations d'urbanisme des communes aux intercommunalités pour que les décisions soient prises à l'échelle des bassins de vie.

De plus, vous moderniserez fortement les procédures d'urbanisme, en réformant les normes pour encourager l'innovation, et en conduisant la dématérialisation des actes, des documents d'urbanisme et des processus de conception des bâtiments.

Enfin, vous faciliterez la prise en charge des opérations d'aménagement par de nouveaux modes de financements, associant capitaux privés et publics.

Les liens entre logement, activité économique, emploi et formation sont essentiels. Les nouveaux usages et modes de vie appellent des évolutions fortes : le logement doit répondre aux besoins, sans être un frein, ni pour la mobilité des ménages, ni pour l'emploi ou la formation. Vous devrez donc **faciliter l'accès et la mobilité dans le parc privé et social**.

Concernant le parc privé, vous sécuriserez les rapports locatifs. Vous renforcerez l'investissement locatif, en attirant les capitaux privés et les investisseurs institutionnels dans les programmes immobiliers, avec une attention particulière au développement du logement intermédiaire et en incitant les collectivités territoriales à les programmer. Le parc privé devra être plus fortement mobilisé et vous réviserez donc les dispositifs de captation du parc privé à des fins sociales.

Concernant le parc social, vous me ferez des propositions pour mobiliser les nombreux acteurs publics et privés. Je vous demande également d'accélérer les mutations dans les zones tendues pour libérer des logements au profit des demandeurs. Vous ferez évoluer les dispositions relatives au maintien dans les lieux, notamment en cas de sous-occupation ou de ressources élevées, et encouragerez les échanges de logements entre locataires. Vous simplifierez et rendrez plus transparentes les démarches d'attribution. Vous favoriserez la mixité sociale, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, en créant, si nécessaire, des dérogations aux procédures de droit commun.

Enfin, vous aurez une action ambitieuse en faveur des jeunes et actifs en mobilité en créant une offre de logements dédiée dans le parc existant, et en produisant 80 000 nouveaux logements à leur destination.

Vous orienterez **les ménages les plus précaires vers l'accès direct au logement**. En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et avant octobre 2017, vous présenterez un plan d'actions favorisant le « logement d'abord ». Votre objectif sera de permettre aux ménages les plus démunis, actuellement orientés vers l'hébergement, d'accéder directement à un logement ordinaire. Ce changement de paradigme devra contribuer à offrir un accueil plus digne et durable aux ménages en grande précarité, et permettra, à terme, d'inverser la hausse du coût de la politique d'hébergement. Dans ce cadre, vous créerez sur le quinquennat 10 000 places supplémentaires en pensions de famille et 40 000 places supplémentaires en intermédiation locative. Vous donnerez également une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles.

Aux côtés du ministre de l'Intérieur, vous participerez à l'organisation d'un dispositif d'accueil et d'orientation des étrangers arrivant sur notre sol qui soit respectueux du droit et de la dignité des personnes. En vous appuyant sur le délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et sur le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, vous mobiliserez les élus et les acteurs du logement seront sollicités pour développer un plan global en faveur du logement des réfugiés, qui sera présenté à l'automne dans le cadre des orientations globales de la politique du logement.

Vous lancerez un **plan d'action ambitieux en matière de rénovation énergétique**, qui doit réduire nos émissions de gaz à effet de serre et redonner du pouvoir d'achat à nos compatriotes. Notre priorité doit être donnée à la rénovation des logements dont les occupants souffrent de précarité énergétique, avec notamment l'objectif de supprimer en 10 ans les passoires thermiques des propriétaires précaires. Vous expertiserez la possibilité de financements innovants pour répondre à cette ambition.

Cependant, les financements seuls ne suffiront pas : l'action publique et les priorités restent encore trop dispersées. Il est donc urgent de redonner cohérence et efficacité aux dispositifs actuels, de définir des priorités, de réformer les modes d'intervention et les outils existants, notamment ceux de l'Agence Nationale de l'Habitat, et de construire un accompagnement lisible et territorialisé des ménages vers les meilleures stratégies de rénovation.


Vous améliorerez **l'efficacité de l'action publique en matière de logement**. Il nous faut mener une réforme ambitieuse sur les aides au logement, en recherchant notamment davantage d'équité entre les bénéficiaires, tout en respectant les objectifs de justice sociale. Au regard de l'état des comptes publics, des efforts seront à réaliser. Cette réforme prendra appui sur l'ensemble des axes de transformation de la politique du logement que vous aurez engagés.

Vous jouerez plus globalement un rôle actif dans le vaste chantier de transformation de l'action publique, « Action publique 2022 », qui impliquera l'intégralité de la sphère publique dans le but d'améliorer la qualité de service pour les usagers, d'offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé et de maîtriser les dépenses publiques.

De manière générale, vous veillerez dans le cadre de votre action, à contribuer à la mise en œuvre des grandes priorités du quinquennat : la transition écologique, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Je suis pour ma part pleinement engagé à vos côtés pour assurer le succès de cette feuille de route. Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer des progrès que vous réaliserez ainsi que des éventuelles difficultés auxquelles vous pourriez vous retrouver confronté dans sa mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE